



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**du 18 Décembre 2025**

## **COMPTES-RENDUS**

**des délégations**

**de Monsieur le Maire**



## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D'ACTIONS EN JUSTICE**

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

**Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :**

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une nouvelle requête urbanisme portée par M. Raymond CARAZZA contestant l'arrêté de refus de permis de construire déposé le 04 avril 2025 (construction de deux maisons individuelles sur un terrain sis 895 Route d'Eoures parcelle AY218).
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une nouvelle requête urbanisme portée par la SCI EOURES contestant l'arrêté de refus de permis de construire daté du 23 mai 2025 (construction d'une maison individuelle sur un terrain sis 1205 Route d'Eoures parcelle AY518).
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une nouvelle requête en urbanisme portée par M. Christian CONEDERA contestant l'arrêté de refus de permis de construire déposé le 21 novembre 2024 (construction d'une maison individuelle sur un terrain sis 265 chemin de la Martisèle parcelles BE646 et 648).
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une nouvelle requête portée par Madame Françoise DALLEMAGNE contestant l'arrêté de permis de construire n° PC 013005 24 00071 délivré le 17 avril 2025 à la SNC LNC PYRAMIDE PROMOTION autorisant un projet de construction d'un ensemble d'habitation comportant 137 logements sur un terrain sis 75-95 impasse des Jujubiers.

--- 000 0 000 ---



**COMpte RENDU  
DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE à DISPOSITION DE  
LOCAUX AUX ASSOCIATIONS**

Conformément à la délibération n° 220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022. Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle :

- aux associations pour une durée allant de septembre 2025 à juin 2026 en période scolaire, puis en période de vacances scolaires avec accord des responsables des Maisons de Quartiers au profit du service Citoyenneté,
- aux associations pour une durée d'un (1) an à remonter du 11 février 2025 et pour une journée, le Jeudi 20 mars 2025, au profit du service Solidarités,
- aux associations pour la saison 2024-2025 au profit du service des Sports.

**Pour le service Citoyenneté :**

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association A.I.L les jeudis de 17h30 à 21h00, les vendredis de 17h15 à 19h15 pour des ateliers de théâtre.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association SHAOLIN KUNG FU AUBAGNE les jeudis de 19h00 à 20h00, pour des ateliers de thaï chi.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association AU BOUT DU CONTE les mardis de 09h00 à 17h00, pour des ateliers de mise en place de création de conte.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association AZ NUTRITION SPORT les mercredis de 10h45 à 12h00, les samedis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de pilates.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association ART LINE DANCE les jeudis de 09h00 à 12h00, les vendredis de 16h00 à 21h00 pour des ateliers de danse en ligne.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LE SOUFFLE DU TAO les lundis de 17h00 à 20h00, pour des ateliers de qi gong.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association VAN HOA MAI les lundis de 18h00 à 20h45, pour des ateliers d'arts martiaux asiatiques.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association EN PHASE les mardis de 19h00 à 21h00, les mercredis de 13h30 à 20h30 pour des ateliers de hip hop.



- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PASSONS au LCR PARC DE PASSONS par l'association YOGADHARA les mercredis de 9h00 à 11h45, les vendredis de 17h30 à 20h30, pour des ateliers de yoga.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PASSONS au LCR PARC DE PASSONS par l'association LES VAILLANTES les lundis, les mercredis et les vendredis de 17h30 à 20h00, pour des ateliers de sport, culture et création.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PASSONS au LCR PARC DE PASSONS par l'association ASCH les lundis de 9h00 à 12h15, les mardis de 18h30 à 20h00, les vendredis de 9h15 à 12h30, pour des ateliers de pilates, renforcement musculaire.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association F.U.S.A les mercredis de 9h00 à 11h45, les vendredis de 17h30 à 20h30, pour des ateliers culturelles, sportives et culinaires autour de l'Afrique.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association ECLOSION A LA VIE les 3eme samedi de chaque mois de 8h30 à 12h00, pour des ateliers soutien à la parentalité.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association MAIKI YOG les mardis de 19h00 à 21h00, les vendredis de 17h30 à 20h30, pour des ateliers de yoga et relaxation.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LE CHANT DES POSSIBILITES les mercredis de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 22h00, les samedis de 14h00 à 20h00 et un samedi par mois de 09h00 à 19h00, pour des ateliers de chants.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LA VOIX DU QI GONG les lundis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de qi gong.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LES JARDINS DU GESTE les mardis de 19h00 à 20h15, un dimanche par mois de 9h00 à 18h00 pour des ateliers de qi gong et tai chi chuan.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association AUBAGNE TENNIS DE TABLE les mercredis de 09h00 à 12h00, pour des ateliers de tennis de table.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association ESTELLO AUBANESCO les mardis de 14h15 à 16h15, pour des ateliers de provençal.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association SYSTEME D les mardis et les vendredis de 09h30 à 11h00, pour des ateliers d'aide à l'apprentissage du français.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association SYSTEME D, les mercredis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers d'aide à l'apprentissage du français.



- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association AUBAGNE SOUND MUSIC les vendredis de 18h30 à 0h00, pour des ateliers de création et de production de spectacles musicaux.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association A TRAVERS LES YEUX DE LUCAS les lundis et les jeudis de 9h00 à 12h00, pour des ateliers de bien-être et de pédagogie pour public autiste.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association DAC 13 SUD les mardis de 14h00 à 16h45, pour des ateliers de prise en charge des patients atteints de maladies chroniques.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association LES ROSSIGNOLS ANDALOUS les samedis de 14h00 à 16h00, pour des ateliers de musique arabo andalouse.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association B E ZEN les mercredis de 12h15 à 13h30 et les vendredis de 10h00 à 11h15, pour des ateliers de yoga.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association LES BOUTONS D'OR les lundis de 14h00 à 17h00, pour des ateliers de dessin et peinture.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association EN PHASE les mercredis de 19h00 à 20h30, pour des ateliers de hip hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association LES JARDINS DU GESTE les jeudis de 19h00 à 20h15, pour des ateliers de tai chi chuan et qi gong.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association LANGUES EUROPEENNES les mardis de 17h30 à 19h30 et les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, pour des ateliers d'anglais.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association COURS GALILEE les mercredis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de soutien scolaire.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association PATCHWORK ET L'ART DU TEXTILE les mercredis de 12h15 à 13h30, pour des ateliers de couture.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association B E ZEN les mercredis de 12h15 à 13h30 et les vendredis de 10h00 à 11h15, pour des ateliers de yoga.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association CORPS ET AMES un samedi par mois de 15h30 à 19h30, pour des ateliers de hatha yoga et danse afro.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association LES ARTS DE LA VOIX D'AUBAGNE les lundis de 17h30 à 19h30, pour des ateliers de chants.





**Pour le service Solidarités :**

- Décision de conclure une convention de prêt de salle

**Pour le service des Sports :**

- Décisions de conclure une convention de mise à disposition de locaux et installations sportives, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2025-2026, au profit des associations suivantes :

<b>Art Défense Karaté</b>
<b>Génération Capoeira CMB</b>
<b>College Lakanal</b>
<b>Lycée Joliot Curie</b>
<b>L'éveil association d'aide et de conseil aux personnes handicapées</b>
<b>Génération Proximité</b>
<b>L'école Sainte-Marie</b>
<b>Original Rockerz</b>

- Décision de conclure une convention de mise à disposition d'un local technique à titre précaire et révocable, pour y développer ses activités, au titre de la saison 2025-2026, au profit de l'association suivante :

<b>La Boule Des Marronniers</b>
---------------------------------

- Décision de conclure une mise à disposition de locaux destinés au club house. Pour l'exploitation, à titre précaire et révocable, pour y développer ses activités, au titre de la saison 2025-2026, au profit de l'association suivante :

<b>Tennis Club Aubagnais</b>
------------------------------

--- ooo O ooo ---



**COMpte RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE DECISIONS D'AUTORISATION DE  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX  
ASSOCIATIONS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les autorisations de renouvellement d'adhésions auprès des associations :

**Pour le service des Archives :**

- Décision de renouveler l'adhésion à l'Association Française des Cités de la Céramique.

--- ooo O ooo ---



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**  
**Article L 2122-22**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant.

**MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE**

• **CAMPAGNE DE COMMUNICATION PRESSE ECRITE SUR L'EVENEMENT CULTUREL GRAINS DE SEL 2025**

- |                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| - <i>Attributaire :</i>         | EUROSUD PROVENCE |
| - <i>Durée du marché :</i>      | 1 mois           |
| - <i>Date de notification :</i> | 13/11/2025       |
| - <i>Montant du marché :</i>    | 4 653.75€ HT     |

• **MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE CITYWEB, CITYREM, CITYPASS WEB, COMEDEC**

- |                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| - <i>Attributaire :</i>           | DIGITECH     |
| - <i>Durée du marché :</i>        | 48 mois      |
| - <i>Date de notification :</i>   | 25/11/2025   |
| - <i>Montant maximum annuel :</i> | 5 532.64€ HT |

• **ASSISTANCE TECHNIQUE BASE DE DONNEES GTR**

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| - <i>Attributaire :</i>         | GCC          |
| - <i>Durée du marché :</i>      | 12 mois      |
| - <i>Date de notification :</i> | 25/11/2025   |
| - <i>Montant du marché :</i>    | 3 750.00€ HT |

• **SERVICE D'EXTERNALISATION, D'ENVOI ET DE RECEPTION DE DOCUMENTS – NEOTOUCH**

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| - <i>Attributaire :</i>         | QUADIENT     |
| - <i>Durée du marché :</i>      | 24 mois      |
| - <i>Date de notification :</i> | 25/11/2025   |
| - <i>Montant du marché :</i>    | 6 000.00€ HT |

• **SERVICE DE DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS RESSOURCES HUMAINES-NEOBOXRH**

- |                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| - <i>Attributaire :</i>           | QUADIENT      |
| - <i>Durée du marché :</i>        | 24 mois       |
| - <i>Date de notification :</i>   | 25/11/2025    |
| - <i>Montant maximum annuel :</i> | 15 000.00€ HT |



## CONVENTION - AOT

- **EXPLOITATION DU DISTRIBUTEUR DE BONNETS DE BAINS ET MAILLOTS DE BAIN DE LA PISCINE ALAIN BERNARD**

- Bénéficiaire :	TOPSEC
- Durée de la convention :	60 mois
- Date de la notification :	06/11/2025

## AVENANTS

- **Avenant n°1 du Marché 2143 - FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DE JEUX D'ENFANTS ET ACCESSOIRES SUR LES ESPACES PUBLICS ET JARDINS - LOT 01 CONTROLE ANNUEL DES AIRES DE JEUX** - avec incidence financière de 833.00€ HT - **notifié le 17/11/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 2145 - FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DE JEUX D'ENFANTS ET ACCESSOIRES SUR LES ESPACES PUBLICS ET JARDINS - LOT 03 MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX** - Estimation de l'incidence financière de 2 416.00€ HT - **notifié le 17/11/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 2155 - FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DE JEUX D'ENFANTS ET ACCESSOIRES SUR LES ESPACES PUBLICS ET JARDINS - LOT 06 MAINTENANCE DES AIRES DE FITNESS** - avec incidence financière de 1 750.00€ HT - **notifié le 17/11/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 240817 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 17 EQUIPEMENT DE CUISINE** – avec incidence financière de 5 659.50€ HT – **notifié le 18/11/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 240805 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 05 METALLERIE** – avec incidence financière de 3 994.82€ HT – **notifié le 21/11/2025**
- **Avenant n°5 du Marché 2318 – EXPLOITATION DU MATERIEL THERMIQUE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION E.C.S., DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX** – avec incidence financière de 6 978.16€ HT – **notifié le 24/11/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 25120 – CAMPAGNE RADIO SUR LES EVENEMENTS ORGANISES PAR LA VILLE D'AUBAGNE** – sans incidence financière – **notifié le 24/11/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 25340 – CONCERTO OPUS – MAINTENANCE INTERFACE PES RETOUR RECETTE** – avec incidence financière de 110.00€ HT – **notifié le 26/11/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 240811 – CONSTRUCTION DUA POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 11 ASCENSEUR** – avec incidence financière de 504.90€ HT- **notifié le 3/12/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 25740 – RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU SERVICE DES SPORTS IMMEUBLE LE GALOUBET** – avec incidence financière de 637.50€ HT- **notifié le 1/12/2025**



**Liste des décisions, contrats et conventions signés en matière culturelle :**

**Décisions et contrats**

- Décision et contrat de cession « Association La Compagnie des Passages », spectacle « Chavirer de Bord » le 22/11/25 pour 2 675.00 €
- Décision et contrat de coréalisation « Badhouse Productions », spectacle « Karine Dubernet - Souris pas » le 26/03/2026 – sans montant
- Décision et contrat de coréalisation « Agence de Voyages Imaginaires », spectacle « Le Grand Chœur » le 13/12/2025 et 14/12/2025 – montant minimum garanti de 17 935 €

**Conventions de mise à disposition des locaux :**

- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Université du Temps Libre », conférence dans le cadre des « Mardi Scientifiques » - Théâtre comoedia –18/11/2025,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « MusicLand », séances de répétitions et présentations d'ateliers - Avant-scène - 28/11/2025,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Escandihado Aubagnenco », séances de répétitions - Avant-scène - 28/11/2025 et 20/11/2025,

**Conventions de résidence d'artiste :**

- Convention de mise à disposition pour la résidence d'artiste de MARTIN Alicia, du 20/10/2025 au 31/10/2025 au Centre d'art contemporain les pénitents noirs.

**Actes de remise et de transfert de propriété d'une œuvre d'art concernant le Parcours d'Art Public Urbain :**

- Actes de remise et de transfert de propriété d'une œuvre d'art – entre la ville et M. FOUCHER Geoffrey
- Actes de remise et de transfert de propriété d'une œuvre d'art – entre la ville et M. VALENTIN Grégory
- Actes de remise et de transfert de propriété d'une œuvre d'art – entre la ville et M BECUWE Benoit, pseudonyme "DR. COLORS" et TROCME Jérôme, pseudonyme "DR. COLORS"
- Actes de remise et de transfert de propriété d'une œuvre d'art – entre la ville et M. MILCENT Christophe
- Actes de remise et de transfert de propriété d'une œuvre d'art – entre la ville et Mme FLEURY Frédérique

--- ooo O ooo ---



## COMpte RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2023 Délégation Métropole au 1<sup>er</sup> Janvier 2018

#### Décision de renonciation :

##### - IA 013 005 25 M0482

Madame VULCAIN Catherine

Vente d'un appartement de 53,19 m<sup>2</sup> et d'une cave situé bâtiment 52 Groupe Provence – avenue de Verdun – cadastré AR 249 – 254 AS 211 - 215.

##### - IA 013 005 25 M0489

Madame MERINO Cynthia & Monsieur VALLARINO Emmanuel

Vente d'un appartement de 99,60 m<sup>2</sup> et d'un emplacement de parking situé bâtiment F – Le Logis des Bartavelles – Chemin du Bon Civet – avenue de Verdun – cadastré BR 296.

##### - IA 013 005 25 M0512

SOCIETE CIVILE DU MAIRE Représenté par Monsieur GOSTANIAN Jean-Pierre

Vente de 3 parcelles d'une superficie totale 13308 m<sup>2</sup> de comprenant un bâtiment à usage professionnel d'une surface de 2320 m<sup>2</sup> situé 300 avenue de la Fleuride – cadastré CV 114 – 116 - 306.

##### - IA 013 005 25 M0478

Monsieur VANDEVIJVER Jean-Baptiste

Vente d'un bâtiment de 4 niveaux situé 8 Rue de la Tour – cadastré AD 83.

### ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT DROIT DE SUBSTITUTION

#### Décision de renonciation :

##### - M. LECOMTE Rémi – ENS N°21

Un terrain de 4 059 m<sup>2</sup> comprenant une habitation, situé 925 chemin de Cassis, parcelle cadastrée section DH 506.

##### - M. FESQUET Patrick – ENS N°22

Un terrain de 1 300 m<sup>2</sup> comprenant une habitation, situé 105 chemin de la Porteuse, parcelle cadastrée section DP 3.

--- 000 0 000 ---

